

Commentaire Discours de Portalis

Par **marielouuuu**, le **17/11/2012** à **17:38**

Bonjour,
Je dois commenter cet extrait du discours de Portalis.

" Pour connaître les divers ordres de lois, il suffit d'observer les diverses espèces de rapports qui existent entre des hommes vivant dans la même société. Les rapports de ceux qui gouvernent avec ceux qui sont gouvernés, et de chaque citoyen avec tous, sont la matière des lois constitutionnelles et politiques.

Les lois civiles disposent sur les rapports naturels ou conventionnels, forcés ou volontaires, de rigueur ou de simple convenance, qui lient tout individu à un autre individu ou à plusieurs."

J'ai plusieurs questions qui me perturbe bien que je pense avoir compris l'idée générale : Tout d'abord, que veut dire Portalis par lois politiques ? J'ai cherché dans mon lexique sans succès. Montesquieu distingue droit civil et droit politique, s'agit-il des lois politiques au sens de Montesquieu = les lois qui octroient des libertés aux individus ? D'autre part, quelqu'un pourrait me donner un exemple concret de rapports "conventionnels" et "forcés" et que dois-je comprendre par " de la rigueur à la simple convenance" ?

Je sais que l'on peut critiquer la position de l'auteur ou du moins la nuancer. Est ce que je dois insérer cette critique dans mon petit a) ou b) ou est ce que je peux dans un a) aborder le point de vue de l'auteur en le développant et dans un b) montrer la pertinence ou les critiques éventuelles.

Merci d'avance.

Par **marielouuuu**, le **17/11/2012** à **17:42**

Oula, j'ai dis une grosse bêtise, il ne fait pas la distinction entre civil et politique justement

Par **marci**, le **20/11/2012** à **13:30**

Tu n'est pas à Lille 2 toi ?

Par **viins**, le **20/11/2012** à **13:36**

Moi aussi je me pose les mêmes questions, ce texte me pose une colle

Par **Camille**, le **20/11/2012** à **15:30**

Bonjour,

[citation]D'autre part, quelqu'un pourrait me donner un exemple concret de rapports "conventionnels" et "forcés[/citation]

Ben quoi ? Qu'est-ce qu'une "convention", au sens du code civil ?

"forcés" = rapports imposés, par exemple les relations de bon voisinage. Ou plus exactement, l'interdiction d'en avoir des mauvais, genre "nuisances de voisinage"...

[citation]que dois-je comprendre par " de la rigueur à la simple convenance" ?[/citation]

En commençant par lire correctement et comme vous l'aviez écrit juste au-dessus :

[citation]**de rigueur ou de simple convenance**[/citation]

ce qui est le texte exact et qui n'a pas le sens du deuxième.

[smile25]

Par **Camille**, le **20/11/2012** à **15:37**

BONJOUR, BONJOUR, BONJOUR,

[citation]Moi aussi je me pose les mêmes questions, ce texte me pose une colle[/citation]

Quel genre de colle ? [smile17]